033-213300692-20140701-010714-6-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014

Publication: 04/07/2014

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er Juillet 2014

DOSSIER N° 6:

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU B.P. 2014 (BUDGET PRINCIPAL)

> Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 1^{er} Juillet 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents :28

Absent: 0

Excusés: 7

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Bernadette HIRSCH-WEIL, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration: Emmanuelle ANGELINI pour les dossiers N° 4 à 18 (à Joan TARIS), Dominique VINCENT pour les dossiers N° 3 à 18 (Odile LECLAIRE), Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Didier BLADOU (à Philippe VALMIER), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Bénédicte SALIN)

Absent:

Secrétaire : Sébastien LABAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2014

DOSSIER N° 6: DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU B.P. 2014 (BUDGET PRINCIPAL)

RAPPORTEUR: M. Joan TARIS

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant les dépenses auxquelles il a fallu faire face pour assurer la continuité du fonctionnement des services publics, comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre, je vous propose de procéder aux mouvements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES TOTAL CHAPITRE 022 TOTAL CHAPITRE 011	Dépenses imprévues Charges à caractère général	-20 000 € 20 000 €	
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00€	0,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES			
TOTAL CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	-29 300 €	
TOTAL CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à des participations	87 800 €	58 500 €
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	58 500 €	58 500 €

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 février 2014 approuvant le budget primitif 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 30 voix POUR 5 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. BARRIER, M. ALVAREZ)

<u>Article unique</u>: Approuve cette décision modificative n° 2 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées.

Fait et délibéré le 1er Juillet 2014

LE MAIRE,

